

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Délibération n°: 047-2021</p> <p>Du : 07 décembre 2021</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 10 votants : 10</p> <p>Date de la convocation : 01 décembre 2021</p>
--	--

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Conseillères municipales,
Messieurs Jean-Baptiste Rouault, Patrice Glandières, Monsieur Bernard Gourdy, Conseillers municipaux.

ETAIT ABSENT EXCUSE :

Madame Sophie Papon

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Bernard Gourdy, Conseiller municipal,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie

OBJET : Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2122-22,

Vu, la délibération N°030-2014 du Conseil Municipal en date du dix avril 2014 donnant délégation à Monsieur le Maire des pouvoirs prévus et énumérés à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal :

004-2021 du 15 novembre 2021 Contrat de location du club house avec la SARL Charvaux.

Il a été décidé de signer un contrat de location du club house du centre équestre du Laos du Roncerais pour organiser dans de bonnes conditions sanitaires la réception de fin d'année des aînés de la commune qui aura lieu le samedi 11 décembre,

005-2021 du 19 novembre 2021 Contrat de réalisation de la déclaration sociale nominative (DSN) à façon.

Il a été décidé de signer un contrat de réalisation de la déclaration sociale nominative (DSN) à façon pour une durée de quatre ans, avec l'association ADICO, sise, 5 rue Jean Monnet, PB 20603 60000 BEAUVAIS,

006-2021 du 19 novembre 2021 Avenant n°1 portant prolongation de la convention n°2019-790 relative au remboursement des honoraires de médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales.

Il a été décidé de signer l'avenant n°1 portant prolongation de la convention n° 219-790 relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales joint à la présente décision proposée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Ile de France,

007-2021 du 25 novembre 2021 Désignation de Maître Julien Lalanne pour ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise pour représenter la commune de Béthemont-la-Forêt dans le cadre du recours déposé par l'EARL JEROME CAILLE.

Il a été décidé de désigner, pour assurer la mission prévue à l'article 1^{er} et assister la commune, Maître Julien Lalanne, avocat au Barreau du Val d'Oise, spécialiste en droit public (SELARL VERPONT avocats dont le siège est situé 5 Quai Bucherelle à Pontoise (95300) pour représenter la commune dans l'instance engagée devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise par l'EARL JEROME CAILLE sous le n° 2113901-15 et d'être représentée à la mesure d'expertise le cas échéant,

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Prend acte des décisions de gestion courante qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dit que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 07 décembre 2021

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt * 95840 *

